

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAMPAGNY EN VANOISE

## SÉANCE DU JEUDI 14 AVRIL 2022

**Présents** : René RUFFIER LANCHE, Denis TATOUD, Olivier SACHE, Tony BUTHOD GARCON, Robert LEVY, Xavier BRONNER, Vincent RUFFIER DES AIMES , Florian SOUVY, Gérard RUFFIER LANCHE

**Absents excusés** : Marie MILLOT (donne procuration à Robert LEVY), Nicolas RUFFIER MONET (en visio, donne procuration à Xavier BRONNER), Emmanuel MAEGEY, Corentin GROS (en visio, donne procuration à Tony BUTHOD GARCON), Olivier CHENU

**Secrétaire** : Robert LEVY

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte-rendu de la séance précédente, délibère sur les points suivants :

### **A/ Affaires Financières & Administratives :**

#### **I - Approbation des comptes de Gestion de l'exercice 2021**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2021 a été réalisée par la comptable en poste à Moûtiers et que les comptes de gestion établis par cette dernière sont conformes aux comptes administratifs de la commune et du budget annexe Eau et Assainissement.

Les comptes de gestions 2021 de la commune et du budget annexe Eau et Assainissement sont adoptés à l'unanimité.

#### **II - Présentation et vote des comptes administratifs 2021**

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les comptes administratifs 2021 de la commune et du budget Annexe Eau et Assainissement.

**Comme le prévoit la réglementation, M. le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote des comptes administratifs.**

Monsieur Denis TATOUD, 1<sup>er</sup> adjoint prend la présidence et soumet au vote les résultats de l'exercices 2021.

Les comptes administratifs 2021 de la commune et du budget annexe Eau et Assainissement sont adoptés à l'unanimité.

### III- Affectation des résultats 2021

- **Commune** : L'exécution du budget 2021 a incontestablement été marquée par la crise sanitaire et ses conséquences. La non-ouverture des domaines skiables a eu un impact fort sur les versements liés à l'activité touristique (taxe de séjour, taxes et redevances remontées mécaniques...).

L'exercice budgétaire a été clôturé avec un déficit de fonctionnement d'un montant de 141 468€ et un déficit d'investissement d'un montant de 547 861€ soit un résultat de clôture de - 689 329€.

- **Budget annexe Eau et Assainissement** : Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget la totalité des résultats d'exploitation de 2021 d'un montant de 132 163 € pour compléter les recettes d'investissement (compte 1068).

Le vote est acquis à l'unanimité.

### IV – Vote des taux des contributions directes 2022

Les taux d'imposition 2022 des trois taxes locales directes sont reconduits, à savoir :

❖ Taxe sur le Foncier Bâti :	36.59 %
❖ Taxe sur le Foncier non Bâti :	141.69 %
❖ Cotisation Foncière des Entreprises	33.18 %

### V - Présentation et vote du budget de la Commune et du budget annexe Eau et Assainissement

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif de la commune et le budget annexe Eau et Assainissement.

Les Budgets de l'exercice 2022, dont les dépenses et les recettes, tant en section de fonctionnement que d'investissement, s'équilibrent de la façon suivante :

#### Budget M14 (Budget Général) :

Section de Fonctionnement :	4 200 686.26 €
Section d'Investissement :	2 335 033.17 €

#### Budget M49 (Eau) :

Section de fonctionnement :	541 162.41 €
Section d'Investissement :	608 525.79 €

Le budget primitif 2022 de la commune et du budget annexe Eau et Assainissement sont adoptés à l'unanimité.

Le Maire précise que le détail en figurera prochainement sur le site de la commune : [www.mairie-champagny.fr](http://www.mairie-champagny.fr)

#### **VI - Vote des subventions accordées aux associations**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'octroyer une subvention aux diverses associations comme suit pour le budget 2022 :

❖ Ski Club de Champagny en Vanoise :	39 000 €
❖ Club Ski de Fond Bozel	12 290 €
❖ AMADEA	1 600 €
❖ Club de l'Amitié (Ainées)	1 000 €
❖ ALCS	1 000 €
❖ Sou des écoles	1 000 €
❖ Virades de l'espoir	1 000 €
❖ Les jardins partagés	800 €
❖ Pralognan artistique	500 €
❖ FNACA	360 €
❖ AS Bozel	300 €
❖ Amicale donneurs de sang	150 €
❖ Au fil du patch	300 €
❖ Divers non affectés	10 700 €
Total	70 000 €

Les subventions communales accordées aux associations sont approuvées à l'unanimité.

#### ***Le Conseil Municipal,***

**PREND CONNAISSANCE** de la demande du restaurant « la P'Tite Fringale » d'une réduction de la redevance pour l'exploitation de la terrasse pour l'année 2021 en raison de la fermeture Administrative liée à la crise sanitaire pendant la saison d'hiver 2020/2021.

**DECIDE**, à l'exception de Xavier BRONNER, Nicolas RUFFIER MONET qui votent contre, de reporter la décision lors d'un prochain conseil municipal, une demande de bilan comptable sera effectuée en vue d'analyser les pertes subies sur le chiffre d'affaire pour l'année 2021.

**APPROUVE** le recrutement d'agents saisonniers pour la saison d'été 2021 soit :

- ❖ Services techniques : 7 adjoints techniques et 3 étudiants à temps complet
- ❖ Piscine : 2 maîtres-nageurs, 3 hôtes(ses) d'accueil à temps complet
- ❖ Cinéma : 1 adjoint d'animation à temps complet
- ❖ Camping : 2 hôtes(ses) à temps complet et 2 hôtes(ses) à temps partiel (17.50h hebdomadaire)
- ❖ Gardiennage de l'Eglise : 1 adjoint d'animation à temps partiel (21h hebdomadaire)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du départ en retraite d'un agent communal, Monsieur Jean-Max DUNAND après 18 ans de bons et loyaux services. Afin d'assurer la continuité du

service, Monsieur Alain EYNARD-VERRAT prendra ses fonctions au garage communal le 02 mai 2022.

***Le Conseil Municipal,***

**SOUHAITE** à Monsieur Jean-Max DUNAND une très agréable retraite, la plus riche et sereine possible, afin de profiter des siens et de vaquer à ses loisirs.

Le Maire informe l'Assemblée qu'un agent communal remplit les conditions pour prétendre à un avancement de grade.

***Le Conseil Municipal,***

**VALIDE** la création du poste d'adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet à compter du 01 mai 2022.

**SOLLICITE** auprès du Département au titre du FDEC l'aide la plus élevée possible pour compléter le financement des travaux pour la création de la salle associative à Champagny le Haut.

**SOLLICITE** auprès de la Région au titre du Fond de ruralité l'aide la plus élevée possible pour compléter le financement des travaux de rénovation du sentier de Plaisance.

**B/ Information et questions diverses :**

***Le Conseil Municipal,***

**PREND CONNAISSANCE** du projet de fusion de deux associations, le Club de l'Amitié, et l'ALCS.

**PREND CONNAISSANCE** du bilan concernant la mobilisation de la population pour l'accueil des réfugiés ukrainiens. Une famille s'est portée volontaire pour héberger une famille Ukrainienne.

A la fin de la séance, Monsieur Robert LEVY « *déplore que dans ce village, on est plus prompt à signer des pétitions pour débaptiser une rue que pour montrer un peu de solidarité envers les malheureux Ukrainiens ou autres victimes des conflits armés ou économiques* ».

Le Conseil municipal désapprouve les propos tenus par Monsieur Robert LEVY en fin de séance.

Fait à Champagny en Vanoise, le 15 avril 2022.

Le 1<sup>er</sup> adjoint,  
Denis TATOUD

